



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le CRE de Laval dépose son Mémoire pour la conservation du bois de l'Équerre et sur le projet de règlement numéro L-2001-3626

Laval, le 26 novembre 2015 – Pour faire suite aux consultations publiques menées par la Ville de Laval sur les projets de développement du bois de l'Équerre, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval dépose son Mémoire pour la conservation du bois de l'Équerre et sur le projet de règlement numéro L-2001-3626.

Le bois de l'Équerre contient une grande diversité de milieux naturels en plus d'un écosystème forestier exceptionnel (EFE) rare-refuge d'une superficie de 24 hectares et plusieurs espèces floristiques désignées vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. La population locale a la chance d'avoir à proximité un tel bois dans lequel sont aménagés plusieurs kilomètres de sentiers pour la randonnée, la raquette et le ski de fond.

En tenant compte des risques reliés aux changements climatiques et de la problématique des surverses très d'actualité, le CRE de Laval croit que la Ville se doit d'être un chef de file en matière d'aménagement du territoire, de protection des milieux naturels rares et fragiles, et de respect de la capacité de support des écosystèmes.

En regardant les projets de développement dans leur ensemble, le CRE de Laval craint qu'ils ne respectent pas les critères d'un « Transit-oriented development » (TOD), dont le principal critère est la proximité (moins de 600 mètres) d'un noyau de services et de commerces et d'une station (gare, métro, terminus d'autobus) de transport collectif.

Ainsi, bien que ce projet de règlement soit intéressant à plusieurs égards, il doit encore être bonifié sur différents aspects afin de le rendre acceptable aux niveaux environnemental et social. Le CRE de Laval propose donc plus d'une vingtaine de recommandations à la Ville de Laval dont :

- Retarder les prises de décisions officielles relativement à la révision de son schéma d'aménagement afin d'avoir une vue d'ensemble des projets immobiliers déjà déposés et à venir dans le périmètre du bois de l'Équerre;
- Avoir complété l'acquisition des 216 hectares de milieux naturels comme mentionnée lors des consultations avant tout projet immobilier et grever un statut de conservation sur cette zone ainsi protégée;
- Se doter et appliquer un règlement de conservation pour les milieux naturels;
- Produire un plan concept d'aménagement et de conservation pour le bois de l'Équerre;
- Réaliser une étude de circulation en période de pointe du matin et du soir en raison du volume de véhicules qui s'ajoutera dans le secteur;
- Développer les transports collectifs et actifs efficaces, sécuritaires et confortables en lien avec la stratégie du TOD et des axes existants.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le mémoire sur <http://www.credelaval.qc.ca/memoires.html> ou rejoindre le CRE de Laval au (450) 664-3503.

- 30 -

Renseignements :

Guy Garand, Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Laval
(450) 664-3503